

Mémorandum – Élections 2024

Les revendications incontournables du Réseau associatif **Solidaris**



SOUS LES LUNETTES DE GENRE



TABLE DES MATIERES

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Introduction..... | 2 |
| Revendication 1 : Pour une société inclusive, qui encourage la participation citoyenne | 4 |
| Revendication 2 : Pour une société réellement accessible à tout·e·s..... | 6 |
| Revendication 3 : Pour un accès égalitaire et juste au travail | 8 |
| Revendication 4 : Pour le droit à une vie digne à travers l’individualisation des droits sociaux et l’augmentation du montant des allocations sociales..... | 10 |
| Revendication 5 : Pour une redistribution des richesses équitable à travers la justice fiscale..... | 12 |
| Revendication 6 : Pour des services de santé et d’accueil publics, accessibles et respectueux de la·du patient·e..... | 14 |
| Revendication 7 : Pour une politique ambitieuse autour de la santé mentale..... | 15 |
| Revendication 8 : Pour une lutte contre les violences renforcée et coordonnée | 16 |
| Revendication 9 : Pour une meilleure prise en charge des aidant·e·s proches | 19 |
| Revendication 10 : Pour une lutte active contre les inégalités environnementales | 21 |
| Revendication 11 : Pour un enseignement de qualité et un accès à l’acquisition de compétences, tout au long de la vie et pour tou·te·s..... | 24 |
| Revendication 12 : Pour le respect des choix et des parcours de chacun·e tout au long de la vie | 26 |
| Revendication 13 : Pour une politique migratoire solidaire | 27 |
| Revendication 14 : Pour une participation renforcée des femmes en politique et la prise en compte des droits des femmes dans tous les domaines..... | 29 |
| Revendication 15 : Pour une santé plus féministe et inclusive | 30 |
| Revendication 16 : Pour une santé sexuelle et reproductive plus accessible et inclusive pour tou·te·s..... | 32 |
| Revendication 17 : Pour des politiques familiales efficaces et génératrices d’égalité..... | 37 |
| Revendication 18 : Pour un accès équitable à l’eau, à l’énergie et au logement..... | 39 |
| Revendication 19 : Pour un aménagement féministe de l’espace public..... | 41 |
| Revendication 20 : Pour un monde de la culture moins discriminant..... | 42 |
| Revendication 21 : Pour un univers médiatique plus inclusif | 43 |
| Revendication 22 : Pour un meilleur soutien à la pratique sportive des femmes..... | 44 |

INTRODUCTION

En 2024, les citoyen·ne·s seront appelé·e·s aux urnes belges afin d'**élire leurs futur·e·s représentant·e·s politiques** au sein des différents Parlements et Conseils communaux/provinciaux. La Belgique, où le vote est obligatoire depuis 1893, est une démocratie dite représentative. Ce type de démocratie tire sa force du fait que les élu·e·s représentent le peuple dans sa totalité. Voter n'est pas seulement un droit, c'est aussi **un devoir de citoyen·ne**. C'est exprimer son opinion, choisir les représentant·e·s qui adopteront les lois et les mesures qui font notre quotidien. C'est **un moyen puissant d'envoyer un message** aux politicien·ne·s. Voter, c'est prendre sa place de citoyen·ne responsable et engagé·e.

A l'approche de cet horizon électoral, au lendemain d'une pandémie et dans un contexte de crises multiples, nous (les associations du réseau Solidaris) devons maintenir notre vigilance et renforcer nos actions de plaidoyer, d'information, de sensibilisation et d'émancipation auprès de nos publics. Nous devons, plus que jamais, **porter et défendre la voix de nos publics** (seniors, jeunes, femmes, personnes en situation de handicap, sans-abris, sans-papiers,...) qui représentent les « couches » les plus précaires de la population et qui subissent de plein fouet les politiques néolibérales. Nos outils et nos méthodes, enracinés dans l'éducation populaire (en qualité de structures reconnues en Education Permanente et en qualité d'Organisation de Jeunesse), représentent des leviers puissants d'action et de mobilisation **en faveur de la lutte contre les inégalités sociales, en faveur de la démocratie**. Notre travail de terrain est porteur d'un regard critique et collectif sur la société et permet d'offrir à nos publics des clés pour exercer pleinement leur citoyenneté.

Mais voilà, la démocratie est aujourd'hui **mise en danger** au travers, notamment, des attaques menées envers les corps intermédiaires que représentent les mutualités, les syndicats et l'associatif. Nous, associations du Réseau Solidaris, subissons depuis plusieurs années de plein fouet l'impact des politiques néolibérales au travers des coupes budgétaires, des réformes à l'emploi, des contrôles administratifs, des offensives médiatiques, des incohérences entre niveaux de pouvoir... En tant que structure de première ligne, nous devons agir au quotidien avec et auprès des publics fragilisés alors que nous sommes, nous-même, fragilisés dans nos capacités d'action. **C'est intolérable**, indigne d'une société démocratique. À bout de souffle, nombreuses sont les associations qui constatent un manque de moyens humains et financiers criant et une bureaucratisation grandissante. Aujourd'hui, ce sont nos libertés associatives qui sont menacées, celles du droit à manifester, celles du droit à disposer de moyens d'action.

Nous devons pouvoir continuer à défendre et à **revendiquer un État social fort** qui garantisse l'existence des corps intermédiaires, qui protège les publics les plus fragilisés, qui tienne compte des classes moyennes et qui s'oppose aux mesures et discours capitalistes, patriarcaux et discriminants. Revendiquer un Etat social fort passe indubitablement par **la défense de notre modèle de sécurité sociale** et par son adaptation aux grands défis de demain. Son refinancement, avec une priorité accordée **aux soins de santé**, et son élargissement doivent être au cœur de nos priorités si nous voulons la préserver. Nous devons appeler les élu·e·s de demain à en faire une priorité politique incontournable. **La défense de la**

démocratie et la participation de tou-te-s aux espaces qui la composent doivent être au cœur de nos combats.

Les 13 premières revendications de ce mémorandum politique émanent d'un travail conjoint réalisé au sein du Réseau associatif de Solidarité, regroupant nos deux associations (Soralia et Sofélia) ainsi que Liages, Esenca et Latitude Jeunes. Celles-ci sont agrémentées d'une vision genrée, qui s'exprime également au travers des 9 revendications suivantes. Ce mémorandum politique reprend nos lignes de force, **nos fils rouges à l'horizon 2024** qui guideront nos actions lors de la prochaine législature. Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Solidairement,

Noémie Van Erps pour Soralia et Sofélia

SORALIA
réseau Solidarité

SOFÉLIA
réseau Solidarité



Revendication 1

Pour une société inclusive, qui encourage la participation citoyenne

L'inclusivité vise à créer les conditions collectives (contexte, règles de fonctionnement, conditions d'existence) permettant à chacun·e d'apporter le meilleur de soi au projet commun au sein de la société. Pour être inclusive, notre société doit :

- **Lutter activement contre toutes les inégalités et les formes de discriminations qui en découlent** (racisme, âgisme, validisme, sexisme, etc.). Un impératif pour y parvenir est d'appliquer, systématiquement et de manière effective, une lecture en fonction des publics (femmes, personnes en situation de handicap, jeunes, personnes âgées, personnes « racisées »¹, etc.) à l'ensemble des politiques publiques (de leur élaboration à leur évaluation). Par exemple, au niveau des inégalités de genre, cette approche se nomme le *gendermainstreaming*², dans le secteur du handicap, il s'agit du *handistreaming*³ ;
- **Encourager, favoriser et soutenir la participation citoyenne de nos publics.** Chacun·e a un rôle à jouer dans la société et doit pouvoir faire entendre sa voix. L'enjeu est de réinstaurer une forme de confiance entre les citoyen·ne·s et les institutions. Cela implique *a minima* de renforcer les dispositifs démocratiques tels que les référendums, les conseils consultatifs ou encore les commissions délibératives, à tous les niveaux de pouvoir. Il est nécessaire, selon nous, de repenser les espaces de participation avec une certaine radicalité et créativité ;
- **Combattre les stratégies mises en place par l'extrême droite.** Dans une société confrontée à de multiples crises, le repli identitaire et les discours populistes s'amplifient et séduisent une bonne partie de la population. Pourtant, il s'agit d'un risque réel pour les droits des minorités. C'est pourquoi, il est impératif de lutter contre la droitisation extrême des discours et des débats politiques, mais aussi de continuer à limiter le champ d'action de ces partis politiques sur base du principe non négociable d'égalité et de non-discrimination, condition *sine qua non* à la liberté d'expression et de mobilisation.

¹ La notion de « race » a, originellement, été utilisée pour catégoriser les êtres humains sur base de caractéristiques physiques et/ou culturelles, de manière tout à fait erronée. Aujourd'hui, certains milieux militants se revendiquent en tant que « groupe racisé » (réappropriation du terme) afin de visibiliser les discriminations dont elles-ils sont victimes dans la société sur base de cette supposée « race », qui, elles, sont bien réelles et ne peuvent être passées sous silence.

² En Belgique, le *gendermainstreaming* (ou intégration du genre en français) est défini par l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes (IEFH) comme étant « une stratégie [transversale] qui a pour ambition de renforcer l'égalité des femmes et des hommes dans la société, en veillant à ce que toutes les étapes des processus politiques – élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation – tiennent compte de la dimension de genre, c'est-à-dire des différences socio-économiques qui existent entre les hommes et les femmes ».

³ Le *handistreaming* consiste ainsi en un projet politique inclusif, encourageant à intégrer le handicap, ainsi que la promotion des droits de l'Homme des personnes en situation de handicap, dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de toutes les politiques publiques fédérales, régionales, communautaires et communales.



Notre démocratie représentative est en crise depuis plusieurs années. Celle-ci demeure pourtant un modèle à défendre mais qu'il est nécessaire de moderniser en lui insufflant de nouvelles dynamiques participatives. Cela implique tant de modifier les fonctionnements de nos institutions politiques que de (re)valoriser la place de la·du citoyen·ne dans les processus de décision. Pour y parvenir, nous proposons de :

- Continuer à favoriser l'émergence de **nouveaux projets participatifs à chaque niveau de pouvoir**, notamment au niveau communal car c'est là que les décisions seront les plus perceptibles pour les citoyen·ne·s, et à **dégager les budgets nécessaires** pour les rendre performants ;
- Se questionner sur **le caractère (non) contraignant** de la prise en compte des recommandations citoyennes lors de ce type de processus ;
- **Revoir notre cadre légal** en la matière pour le clarifier, l'adapter, l'étoffer ;
- Renforcer **l'information et la sensibilisation aux processus et institutions démocratiques** (éducation civique, éducation permanente, campagnes, outils, etc.) ;
- Favoriser **le renouvellement plus fréquent des représentant·e·s politiques**⁴ pour éviter la professionnalisation de la politique (limitation du nombre de mandats successifs d'une même fonction, respect strict du non-cumul de mandats, rotation en fonction des projets, introduction de quotas de représentativité, etc.) ;
- **Lutter** activement contre la corruption et les conflits d'intérêt ainsi que prévoir une obligation de transparence vis-à-vis des lobbys.

⁴ Cette proposition n'implique pas nécessairement la multiplication d'un processus électoral.



Revendication 2

Pour une société réellement accessible à tout·e·s

L'accessibilité est primordiale pour que l'ensemble de la population puisse vivre en toute autonomie et participer pleinement à toutes les sphères de la vie en société.

Les espaces physiques, les transports, l'information et les moyens de communication, les soins, la vie professionnelle, la participation citoyenne, etc. doivent être rendu·e·s accessibles. Pour ce faire, notre société se doit de/d' :

- Assurer l'**accessibilité structurelle, financière et géographique** des lieux publics et privés fréquentés par la population : services publics, monde culturel, sport et loisirs, lieux publics, structures de soins, espaces de vie associative et citoyenne, etc. ;
- **Lutter contre la dématérialisation** des services publics en garantissant des accès physiques à leurs administrations, mais aussi aux structures privées (banques, entreprises, services, etc.). La vulnérabilité numérique concerne près de la moitié de la population et l'ère du « tout au numérique » accroît fortement le risque d'exclusion et de précarité ainsi que le non-recours aux droits ;
- Penser et adapter l'**espace public** pour le rendre pleinement accessible à l'ensemble de la population au regard de différents enjeux : personnes à mobilité réduite (40 % de la population), mobilité des familles, espaces assurant la sécurité de toutes et tous, espaces partagés où le vivre ensemble est possible... ;
- Encourager l'usage des **mobilités douces** en assurant leur accessibilité plurielle : accessibilité financière de l'offre de transports, accessibilité structurelle du matériel roulant et des lieux (gares, arrêts, parkings partagés et/ou vélo, etc.), espaces pensés pour assurer la sécurité et le confort de l'ensemble des usagères et usagers.



Dans cette portion de la population en situation de fracture numérique, les femmes sont surreprésentées. Or, avec la numérisation croissante de la société, ne pas utiliser la technologie, volontairement ou non, réduit les possibilités d'accéder à la vie citoyenne et démocratique, à la liberté d'expression, à l'accès à l'information, à l'érudition, aux loisirs, aux démarches administratives. Outre le **maintien des guichets et lignes téléphoniques dans les institutions publiques et privées**, d'autres mesures doivent être mises en œuvre pour soutenir les femmes dans leurs usages du numérique :

- Promouvoir **l'entretien et la réparation du matériel informatique** par le biais d'initiatives comme les *repair café* pour soulager les petits budgets et la planète ;
- Poursuivre le **contrôle de l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles** fournies par les services publics ;
- **Inclure**, dès la phase de conception d'une technologie, d'un site, d'une appli, un **panel de futur·e·s utilisatrices·eurs aux profils variés**. Cela permettrait de prendre en compte les différents niveaux de compétences numériques au sein de la population mais aussi les différentes discriminations vécues par certains publics afin que la technologie en construction ne puisse pas perpétuer ou renforcer les inégalités existantes ;
- **Obliger les réseaux sociaux à lutter contre la cyberviolence**. La réglementation européenne actuelle décharge les réseaux sociaux de toute responsabilité par rapport aux contenus postés par leurs utilisatrices·eurs. Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), organe belge, s'est penché sur la problématique et a élaboré une série de mesures décrétales adressées à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour qu'elle légifère en ce sens. Ces plateformes en ligne devraient s'engager à respecter une série de lignes de conduite et dans le cas contraire, pourraient recevoir une sanction administrative de la part du CSA ;
- **Former** la police, les magistrat·e·s, les avocat·e·s, les services d'aide aux victimes, à la problématique des cyberviolences ;
- **Constituer** des guichets d'aide physiques et virtuels pour l'accompagnement des victimes de cyberviolences.



Revendication 3

Pour un accès égalitaire et juste au travail

Dans un contexte général difficile en matière d'emploi et d'accès à l'emploi, tout particulièrement dans le secteur à profit social, nous dénonçons la surcharge administrative imposée aux associations et aux prestataires, le définancement des services publics, la précarisation et la flexibilisation des emplois, le manque de reconnaissance de la pénibilité du travail et des métiers essentiels, notamment ceux du *care*, et de leurs conditions de travail en baisse. Nous plaidons pour :

- La **révision de la loi de 1996** sur la norme salariale et l'indexation des salaires ;
- La **réduction collective du temps de travail** sans perte de salaire et avec embauche compensatoire ;
- Une réelle **politique d'engagement et de maintien au travail inclusive** au sein des entreprises publiques et privées : non-discrimination (genre, âge, handicap, etc.), lutte contre le plafond de verre, diversité, etc. ;
- La possibilité d'un maintien réel au travail, **qui place l'humain au centre de son projet**, après des périodes d'absence, d'incapacité ou une évolution de la situation des travailleuses·eurs, notamment via les aménagements de fin de carrière, les aménagements raisonnables ou encore les aménagements de poste de travail et de fonction ainsi qu'un focus particulier sur le bien-être au travail ;
- **La lutte** contre les salaires trop bas et les pièges à l'emploi ;
- Une meilleure **articulation entre la vie privée et la vie professionnelle**, avec une attention particulière aux publics exposés à une dégradation de leurs conditions de vie.



Concernant le manque de reconnaissance de la pénibilité du travail et des métiers essentiels, notamment ceux du *care*, et de leurs conditions de travail, nous revendiquons :

- L'inscription du métier de technicien·ne·s de surface dans la **liste des métiers pénibles** ;
- La reconnaissance de **temps partiels involontaires et structurels** dans certains secteurs spécifiques et leur prise en compte dans le calcul des pensions ;
- La lutte contre la **discrimination liée aux temps partiels involontaires** et structurels dans certains secteurs, notamment ceux où les femmes sont surreprésentées : entretien, maison de repos, commerces, etc. ;
- La **reconnaissance et la revalorisation financière, etc. des métiers du care**, comme ayant une forte valeur sociale et par conséquent, comme étant un des piliers principaux et indispensables du bien-être et du fonctionnement de notre société ;
- La **lutte contre la marchandisation du travail** qui discrimine, asservit et appauvrit particulièrement les femmes précarisées et/ou racisées ;
- La **lutte contre l'ethnostratification** de plus en plus visible – et favorisée par le système néolibéraliste - au sein de certains secteurs, notamment dans le secteur de l'entretien et du nettoyage ;
- **Plus d'investissement et de soutien aux milieux d'accueil de la petite enfance et d'accueil extrascolaire**, notamment au niveau de leurs horaires d'ouverture et de leurs tarifs ;
- Davantage de soutien et d'investissement, financier et humain, dans **le secteur de l'économie sociale ainsi que dans le secteur associatif, et plus particulièrement dans le secteur de l'éducation permanente.**



Revendication 4

Pour le droit à une vie digne à travers l'individualisation des droits sociaux et l'augmentation du montant des allocations sociales

Selon l'ONU, la justice sociale est fondée sur l'égalité des droits pour tous les peuples et la possibilité pour tous les êtres humains, sans discrimination, de bénéficier du progrès économique et social partout dans le monde. Ce principe ouvre la voie à une Sécurité sociale plus juste, égalitaire et respectueuse des choix des citoyennes et citoyens.

Pour atteindre cette égalité et permettre à chacun·e de vivre une vie digne, il est impératif :

- **D'individualiser les droits sociaux** : nous estimons que chaque individu doit être considéré comme une personne singulière, qui a droit à des allocations de la Sécurité sociale indépendamment de sa situation de ménage, d'autant plus que chacun·e cotise de manière individuelle. Cela implique, notamment, **la suppression du statut de cohabitant·e** ;
- **De relever le montant des allocations sociales** (allocations de chômage, incapacité de travail/invalidité, allocations d'insertion, revenu d'intégration sociale, allocations de remplacement de revenu, allocations d'intégration, allocation d'aide à la personne âgée, GRAPA) ;
- **De revoir notre régime des pensions** en :
 - réinstaurant l'accès à la pension légale à 65 ans avec une carrière complète fixée à 40 années et l'accès à la pension anticipée à 60 ans avec 35 années de carrière ;
 - réadaptant la liste des métiers dits « pénibles » (métiers du nettoyage, de nuit, avec forte charge mentale ou émotionnelle, etc.) et en tenant compte des temps partiels involontaires (secteur de la grande distribution, de l'Horeca, des services aux personnes, etc.) ;
 - généralisant le deuxième pilier de pension afin que tou·te·s les travailleuses·eurs puissent se constituer une pension complémentaire (par exemple, le taux d'accessibilité à ces pensions du 2ème pilier est encore très faible en ce qui concerne les femmes dû au fait que les secteurs dits « féminin » font partie de ceux où se constituer une pension complémentaire n'est pas possible).
- **De sortir les politiques sociales de la logique de responsabilité individuelle et de stigmatisation des bénéficiaires**. Dans cette logique, nous refusons fermement les politiques d'austérité qui pèsent injustement sur les publics les plus fragilisés.

Différents points d'attention doivent traverser les réflexions et les politiques d'individualisation des droits :

- L'analyse de son application et de sa mise en œuvre doit toutefois permettre d'avoir toutes les garanties sur les conséquences en cascade (à tous les niveaux de pouvoirs) que cela engendrera ;

- Cette analyse approfondie doit s'assurer que les conséquences de l'individualisation des droits sociaux ne sont en aucun cas néfastes pour les personnes concernées (droits et droits dérivés, compensations sociales et fiscales relatives au handicap ou à la perte d'autonomie, etc.) ;
- Cette revendication et le budget qui y serait lié ne doivent en aucun cas freiner d'autres initiatives politiques qui visent à améliorer les droits, à en créer de nouveaux et à lutter contre la précarité.



Revendication 5

Pour une redistribution des richesses équitable à travers la justice fiscale

La justice fiscale recouvre l'ensemble des politiques fiscales visant à réduire les inégalités socio-économiques entre les individus afin de garantir une répartition plus équitable des richesses. En Belgique, celle-ci est loin d'être idéale. Pourtant, il s'agit d'une piste concrète et juste pour financer tout un ensemble de mesures sociales et écologiques qui bénéficieraient à l'ensemble de la population.

L'objectif global est **de taxer les particulières·iers et les entreprises en fonction de leurs revenus**, de leurs réalités et à l'endroit où elles-ils ont une activité économique réelle. Pour y parvenir, plusieurs leviers sont activables, notamment à l'échelle nationale, tels que :

- Globaliser à nouveau les revenus et augmenter la progressivité de l'impôt ;
- Instaurer un impôt sur les grandes fortunes ;
- Conditionner les aides de l'État aux activités ayant une réelle utilité sociale et écologique ;
- Augmenter l'impôt sur les sociétés.

Ces politiques fiscales ont en partie pour but **de refinancer, d'une part, tous les mécanismes de Sécurité sociale⁵** en les adaptant à la société du 21^e siècle et, **d'autre part, les droits résiduaire⁶** tels que les allocations aux personnes en situation de handicap, le revenu d'intégration sociale (RIS) ou encore la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA).

⁵ Cela implique la fin de certains régimes fiscaux et parafiscaux qui permettent de défiscaliser le travail et affranchit les patrons de cotiser.

⁶ Une personne ne peut y accéder qu'à partir du moment où elle n'a pas droit à la Sécurité sociale. Ces « droits » sont soumis à de nombreuses conditions.



Pour permettre la mise en place de ces mesures fiscales, le refinancement de la justice est indispensable. L'objectif n'est pas de renforcer les peines ou les dispositifs pénitenciers mais bien de permettre aux corps judiciaires d'exercer leurs métiers dans des conditions propices à l'application de la loi, et ce dans des délais raisonnables. Il est donc grand temps de **(ré)investir dans ce domaine et de travailler conjointement sur son accessibilité pour tou·te·s** (simplification des procédures, proximité géographique des lieux de justice, assouplissement des conditions d'accès à l'aide juridique, etc.).



Revendication 6

Pour des services de santé et d'accueil publics, accessibles et respectueux de la·du patient·e

La **lutte contre la marchandisation et la privatisation des services de santé et d'accueil** est une revendication incontournable de nos associations. En effet, la comparaison avec des systèmes de santé très privatisés a établi que la marchandisation est une entrave à l'universalité d'accès ainsi qu'à la qualité des soins et des services.

- Il est essentiel que l'**offre de soins et de services soit suffisante pour répondre aux besoins** de la population. Cela concerne le nombre de lits d'hôpitaux – la pandémie nous a montré à quel point les soins aigus restent une dimension sanitaire cruciale – mais également à tous les autres niveaux du système, tant dans le secteur sanitaire que social et socio-sanitaire (en ce compris les soins ambulatoires). En particulier, nous revendiquons de **renforcer les services d'aides à la vie journalière**, aussi bien en termes de qualité de l'emploi que de remboursement pour la·le bénéficiaire.
- Outre l'accessibilité physique et financière, nous revendiquons la **lutte contre les stéréotypes** dans les pratiques de soins, ce qui suppose de former le personnel sur les spécificités de nos publics (genre, sexe, handicap, vieillesse, etc.). Parallèlement, nous revendiquons l'**amélioration de la publicité autour de la « loi relative aux droits du patient »** de 2002 tant vers le personnel soignant que vers les patient·e·s. Globalement, il nous importe que l'**expertise du·de la patient·e** soit reconnue dans le dispositif de soin et que le personnel de soin s'assure du **consentement de la·du patient·e** aux soins qui lui sont prodigués et respecte ses choix.

Les sociétés plus égalitaires ont en général une situation sanitaire plus favorable. Il faut donc investir en amont des maladies, en agissant sur **les déterminants de la santé**, tant médicaux que non médicaux : prendre en compte les besoins psychosociaux autant que les besoins matériels, les deux pouvant être source d'anxiété et d'insécurité de longue durée.

Ne pas travailler les déterminants sociaux de la santé, c'est à la fois fragiliser durablement la santé des patient·e·s déjà vulnérables et impacter négativement l'ensemble des aspects de la vie des patient·e·s. Pour créer un cercle vertueux, il faut épauler les profils à risque, soutenir les activités associatives, combattre l'isolement, réduire la précarité matérielle et financière et, par l'éducation et la réinsertion, promouvoir les capacités à affronter les problèmes de l'existence, en permettant à chacun·e de devenir actrice·teur de sa propre santé.



Revendication 7

Pour une politique ambitieuse autour de la santé mentale

Nous avons constaté que la santé mentale est le parent pauvre du secteur sanitaire, en particulier pour les publics précaires ou discriminés. Nous revendiquons de **renforcer les secteurs du soin et de la prévention en santé mentale.**

Au manque de moyens d'intervention (financiers et humains), il faut également pointer une **insuffisance de la prévention.** Nous revendiquons en particulier :

- La reconnaissance et le renforcement de la prise en charge de la santé mentale **en première ligne** et une meilleure accessibilité géographique, financière et culturelle des services spécialisés ;
- **La déstigmatisation** de la prise en charge (accompagnement, spécialistes, parcours de soins) de la santé mentale ;
- **Un recours adéquat aux traitements**, ce qui comprend par exemple de lutter contre la prescription trop rapide et trop longue de médicaments de type antidépresseurs sur certains publics comme les personnes âgées et les jeunes ;
- La facilitation de **l'accès à une prise en charge** thérapeutique de la santé mentale en parallèle à la prescription de traitements médicamenteux.



Revendication 8

Pour une lutte contre les violences renforcée et coordonnée

Malgré l'adoption d'une réelle volonté politique en matière de lutte contre les violences envers tous les types de publics (jeunes, femmes, personnes en situation de handicap, seniors), il reste encore du chemin à parcourir. Cette ambition doit notamment se traduire par le respect et l'application effective de la Convention d'Istanbul, la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, ratifiée en 2016 par la Belgique. Elle instaure des normes contraignantes visant spécifiquement à prévenir les violences fondées sur le genre, à protéger les victimes de violences et à sanctionner les auteur·trice·s. Nous demandons par ailleurs aux autorités de/d' :

- Adopter une **approche intersectionnelle** rendant compte de la multiplicité des systèmes de domination (sexisme, racisme, validisme, homophobie, âgisme, etc.) et des conséquences de leur intersection/croisement sur certains publics. Cette lecture se reflète notamment à travers la lutte contre les violences institutionnelles au sein des structures que nos publics peuvent fréquenter (dispositif ATL, écoles, maisons de repos, etc.) ;
- Adopter une lecture en termes de **continuum des violences** (aucune violence ne peut être traitée séparément, une violence entraînant une autre) ;
- **Former** tou·te·s les (futur·e·s) intervenant·e·s de première ligne pouvant être confronté·e·s dans leurs pratiques à la problématique des violences. Le grand public doit également être sensibilisé à cette thématique.



Au-delà de ces trois revendications globales, nous demandons aux autorités compétentes d'/de :

- Permettre un **meilleur accès à l'information** des victimes de violences sur leurs droits et sur les ressources à leur disposition (mise en place de campagnes de sensibilisation) ;
- Proposer **des logements pérennes et en nombre suffisant aux victimes** de violences, déjà souvent fragilisées et dans des situations précaires, tout en envisageant la création de **places d'hébergement pour les agresseurs** (afin de laisser la possibilité aux victimes de rester au sein de leur domicile) ;
- Prévoir **les moyens adéquats** au bon fonctionnement des hébergements à destination des victimes déjà existants et d'assurer leur pérennité ;
- Créer **un fonds spécifique pour les victimes de violences basées sur le genre**, alimenté à la fois par un budget public, par les indemnités réclamées aux auteurs de ces violences et par des amendes infligées aux institutions qui ne respectent pas leurs obligations en matière de violences basées sur le genre ;
- Élaborer une **loi-cadre** relative à l'ensemble des violences basées sur le genre (aussi bien dans l'espace public que privé) et qui prévoit non seulement des poursuites judiciaires contre les auteurs de ces actes mais aussi des **mécanismes de protection, de soutien et de réparation pour les victimes**, ainsi que **des mesures de prévention** de ces violences ;
- Garantir un **accueil, une protection et un suivi adéquat des victimes** ainsi **qu'un suivi effectif des plaintes**, par la Police en particulier, et de façon générale par tous les services judiciaires ;
- Créer un **centre autonome d'expertise sur les violences basées sur le genre** composé d'associations féministes, de services spécialisés et de centres universitaires. Ce centre doit permettre de **récolter des données, mener des recherches et coordonner des formations** en garantissant une lecture genrée et intersectionnelle des violences afin d'alimenter l'élaboration des politiques publiques et de promouvoir la généralisation des bonnes pratiques de terrain ;
- Assurer **des budgets pérennes et une évaluation** des différents Plans contre les violences et **renforcer la collaboration** entre les différents niveaux de pouvoir ;
- Maintenir **une attention particulière** à l'égard de certains publics particulièrement vulnérables comme les femmes migrantes, les femmes à la tête de familles monoparentales, les femmes en situation de handicap, les femmes lesbiennes, etc. ;
- Développer **une politique migratoire humaine et genrée**, qui s'appuie sur la mise en place de voies d'accès légales et sûres pour toutes les personnes en migration, en

particulier pour les femmes, qui sont quasi systématiquement victimes de violences en chemin ;

- Prendre en compte **la précarité grandissante des femmes** qui peut mener à des situations de violences et de perte d'autonomie ;
- Continuer à **renforcer la lutte contre la traite des êtres humains** tout en **protégeant**, notamment, **les travailleuses·eurs du sexe** qui décident d'exercer librement ce métier.

Concernant **les violences gynécologiques⁷ et obstétricales**, Soralia et Sofélia se joignent aux recommandations établies dans le rapport d'information du Sénat⁸ : sensibilisation du grand public, formations du personnel soignant, renforcement des droits des patient·e·s, sont les axes prioritaires sur lesquels nos associations axent leur argumentaire depuis des années.

⁷ Pour plus d'informations : <https://urlz.fr/nZx9>.

⁸ Rapport d'information concernant le droit à l'autodétermination corporelle et la lutte contre les violences obstétricales, 2023 : <https://tinyurl.com/5n8fzks5>.



Revendication 9

Pour une meilleure prise en charge des aidant·e·s proches

Devenir aidant·e proche devrait pouvoir être un vrai choix et pas la résultante d'une organisation défaillante de la société en défaveur des femmes, des jeunes, des aîné·e·s et des personnes en situation de précarité et de handicap (stéréotypes de genre, inégalités salariales, sous-financement des soins de santé, allocations sociales faibles, etc.). Pour cela, il s'agit de :

- **Récolter des données** sur les situations d'aidance en Belgique afin de mener des politiques publiques adaptées : intégration de la dimension genrée et de l'âge du public concerné (problématique des jeunes aidants). Étudier la santé des aidantes et aidants, à corrélérer avec leur statut : ce lien est insuffisamment étudié ou pris en compte par le personnel médical ;
- **Augmenter et innover l'offre des services** de garde-malades, aides à domicile, transports médicalisés, soins infirmiers, repas à domicile, services de répit, centres de soins de jour en assurant leur accessibilité (tant l'accès à l'information que l'accessibilité financière des services) et leur viabilité par un refinancement massif du secteur des entreprises à profit social. Cette augmentation doit se faire en s'assurant que les travailleuses et travailleurs sont correctement rémunérés pour le travail accompli ;
- Revendiquer le maintien des conditions antérieures d'accès aux **dispositifs de crédit-temps et de congés thématiques** auxquels les aidant·e·s recourent par défaut et lever les limitations mises en place pour y accéder ;
- Assortir la loi reconnaissance des aidants proches de septembre 2020 de **droits réels et effectifs** comme :
 - le soutien financier lié à la reconnaissance du statut pour concilier vie privée et vie professionnelle ;
 - l'accès au tarif social, les avantages dans l'assurance obligatoire soins de santé, des congés supplémentaires.



Les aidant·e·s proches sont majoritairement des femmes, c'est pourquoi nous appelons à une lecture genrée de cet enjeu. Nous demandons, plus spécifiquement, de/d' :

- Prendre en compte **les réalités de santé spécifiques des femmes aidant·e·s proches** ;
- Sensibiliser le secteur médical et **assurer le suivi santé du duo aidé·e-aidant·e** afin d'améliorer leur santé respective ;
- Considérer les aidant·e·s proches comme **des partenaires de soins** à part entière ;
- Assurer une meilleure transmission des informations et un meilleur financement des **services d'aides existants**, et ce y compris en améliorant les conditions de travail dans ces services ;
- Mettre en place **un accompagnement « personnalisé »** basé sur l'écoute, le partage d'informations, les besoins de l'aidant·e et de l'aidé·e et les différents services afin de réduire la charge mentale, physique et émotionnelle de l'aidant·e ;
- Rendre **les moments de « repos »** des aidant·e·s proches les plus **accessibles** possibles et leur proposer des « séjours de rupture » d'au moins une semaine toutes les 6-8 semaines pour améliorer leur qualité de vie.



Revendication 10

Pour une lutte active contre les inégalités environnementales

La crise écologique produit des effets profondément inégalitaires. Ainsi, les personnes qui polluent le moins sont également celles qui profitent le moins de la production des richesses alors qu'elles sont les plus exposées aux dérèglements climatiques et qu'elles ont un moindre accès à un environnement salubre. Dès lors, nous revendiquons :

- Un **accès équitable à un milieu de vie sain par un renforcement de la Sécurité sociale**, en consolidant les piliers déjà existants ainsi qu'en en construisant de nouveaux, permettant l'accès à un logement sain ou à une alimentation de qualité ;
- De reconnaître la **responsabilité des industries polluantes** et, plus globalement, du mode de production capitaliste et des conséquences qu'il engendre ;
- Des **mécanismes de démocratie directe réellement inclusifs**. En effet, nous constatons que nos publics sont très souvent écartés des processus de décisions ainsi que des solutions envisagées. Les dispositifs de démocratie directe se font alors l'écho des publics les plus favorisés. La consultation participative, qui se veut inclusive, devient alors discriminante puisque les besoins et les souhaits des publics vulnérables sont extrapolés à partir de la vision, souvent caricaturale, que les plus favorisés en ont ;
- Le **renforcement de la coordination des politiques** environnementales et sociales entre les ministères et entre les différents niveaux de pouvoir.



Ces inégalités sont d'autant plus marquées pour les femmes et ancrées dans un système capitaliste qui détruit notre planète. C'est pourquoi nous réclamons un changement de paradigme, qui doit, selon nous, s'inscrire au croisement des enjeux en matière de genre, de santé et de lutte des classes. Parmi nos revendications, nous proposons de/d' :

- **Décloisonner** et systématiser les relations entre **santé-social-environnement** au niveau des politiques publiques, des recherches et des réflexions au sein du système de santé (santé mentale, prévention et promotion de la santé y comprises) ;
- Soutenir les **analyses et recherches** qui examinent les impacts différenciés entre hommes et femmes dus à la dégradation de notre environnement ;
- **Élaborer des programmes de sensibilisation** pour les décideuses-eurs politiques, les professionnel-le-s de la santé, les scientifiques et le grand public afin de mieux comprendre les impacts différenciés de la pollution et des changements climatiques sur les femmes et les hommes et l'ensemble des publics fragilisés (maladie de longue durée, niveau socio-économique faible, personnes âgées, etc.) ;
- Intégrer la dimension des genres dans toutes **les politiques environnementales et climatiques**, notamment en évaluant l'impact différencié sur les femmes et les hommes de toutes les mesures proposées ;
- Favoriser **la participation des femmes** dans les instances de gouvernance et la prise de décision dans les domaines environnementaux et climatiques et de santé, ainsi que l'accès des femmes aux emplois verts et à la formation ;
- Favoriser **le développement des biens et services socialement utiles** à l'ensemble de la population (les énergies renouvelables, la gestion de l'eau, la mobilité collective, les écoles, les hôpitaux, etc.), **lutter contre leur privatisation**, et, en parallèle, **enclencher une politique de décroissance** pour tout ce qui ne relève pas de l'intérêt général ;
- **Revoir les accords de libre-échange** au niveau international et, à cet égard, favoriser, notamment, l'agriculture paysanne, locale et biologique ;
- S'inspirer **des principes de l'écosocialisme et de la Théorie du donut**⁹ pour établir des plans de relance économique ;
- Réfléchir à l'élaboration d'un nouveau modèle de société, basé sur **l'éthique du care**¹⁰ ;
- Améliorer durablement **les transports en commun** pour répondre aux enjeux environnementaux et assurer la qualité de ces infrastructures et services afin d'assurer l'utilisation pérenne des usagères-ers et leur bien-être sachant que les femmes les consomment en majorité ;

⁹ Pour plus d'informations : <https://urlz.fr/ISVe>.

¹⁰ Pour plus d'informations : <https://urlz.fr/nZxy>.

→ **Végétaliser les villes** pour résister et répondre aux effets des changements climatiques et **soutenir des actions collectives** en faveur de l'environnement et de l'éducation (potagers collectifs, etc.).



Revendication 11

Pour un enseignement de qualité et un accès à l'acquisition de compétences, tout au long de la vie et pour tou·te·s

Nous pensons que permettre à chaque enfant et jeune de bénéficier d'un enseignement lui assurant un développement psychosocial et intellectuel épanouissant est un des défis à relever pour construire une société plus équitable qui ne laisse personne au bord du chemin. De plus, dans un contexte économique compliqué, le meilleur rempart pour lutter contre la précarisation reste l'accès à un niveau de formation suffisant pour décrocher un emploi de qualité, et ce tout au long de la vie. Pour permettre cela, nous demandons :

- Un **financement solide et pérenne de l'enseignement obligatoire** pour en garantir la qualité et l'accessibilité à tou·te·s ;
- Une **réforme des rythmes scolaires journaliers** qui donne aux parents le libre choix des activités extrascolaires de leur enfant, sans obligation – même implicite – de l'inscrire aux activités proposées par l'école. Assurer ce choix éviterait une trop grande disparité des offres selon les écoles et, ainsi, une réduction de l'éventail des activités accessibles pour certains enfants. Cela garantirait également que celles et ceux souffrant d'un problème avec l'institution scolaire ne se retrouvent aussi en difficulté dans leurs activités extrascolaires ;
- Un **accès équitable et généralisé à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle** (EVRAS) pour permettre aux enfants et aux jeunes de développer des relations saines et respectueuses d'elles·eux-mêmes et d'autrui. Nous sollicitons l'encadrement de ces activités par des opérateurs labellisés EVRAS qui peuvent garantir la qualité et le sérieux de ces animations. Nous recommandons aussi qu'elles soient globales et transversales. Ainsi, nous souhaitons qu'elles soient développées tout au long du parcours scolaire selon la maturité des enfants et soutenues par l'ensemble de l'équipe éducative ;
- La **possibilité d'accéder à l'enseignement ou à un organisme de formation tout au long de la vie**, pour permettre la réorientation professionnelle ou soutenir le retour au travail après une longue période sans emploi... Nous demandons aussi que les compétences acquises lors d'une activité de volontariat puissent être valorisées dans le cadre d'une activité professionnelle.



Le milieu scolaire regorge de stéréotypes de genre, intégrés dès le plus jeune âge par nos enfants. Si nous souhaitons aujourd'hui parvenir à une société réellement égalitaire, nous ne pouvons faire l'impasse sur ces lieux de collectivité et de sociabilité essentiels. Cela implique de :

- **Lutter contre la ségrégation genrée** et les stéréotypes de genre en ce qui concerne les filières dans l'enseignement secondaire, supérieur et de promotion sociale. Par exemple en informant le grand public, les élèves, les parents mais aussi en veillant à utiliser une communication non genrée ;
- **Former le corps enseignant** à la notion de genre ;
- Développer **un guide de bonnes pratiques** pouvant être adressé aux sociétés d'édition des manuels scolaires et prévoir un label « égalité » garantissant un contenu non-stéréotypé.



Revendication 12

Pour le respect des choix et des parcours de chacun·e tout au long de la vie

L'autonomie de choix passe tout d'abord par un accès facilité à l'information, et ce dans de nombreux domaines de la vie quotidienne. Nous abordons ici ceux qui nous paraissent essentiels.

Nous revendiquons d'**étendre le champ d'application de la déclaration anticipée relative à l'euthanasie**, qui doit permettre de déterminer soi-même le moment, le contexte et les circonstances dans lesquelles on souhaite que l'euthanasie soit pratiquée alors que l'on ne serait plus en capacité d'en confirmer la demande.

Nous revendiquons le droit de pouvoir **choisir son lieu de vie**. Il est donc nécessaire d'offrir aux personnes des cadres de vie alternatifs aux institutions comme les maisons de repos ou les centres d'hébergement pour adultes en situation de handicap, et ce à des tarifs accessibles. Lorsque les personnes décident de rester à domicile, cela ne doit pas se faire au détriment de leur qualité de vie. Ainsi, elles doivent pouvoir bénéficier d'aides à la vie quotidienne permettant à la fois de vivre dans un environnement sain et d'en sortir afin de mener une vie sociale.

Nous revendiquons de pouvoir bénéficier d'un **réel droit à l'avortement** et d'améliorer son accès, ce qui implique notamment de :

- Supprimer les sanctions pénales qui pèsent sur les femmes et les médecins en cas de non-respect des conditions de la loi ;
- Allonger le délai légal de 12 à 18 semaines de conception en tenant compte des attentes du secteur des Centres de Planning familial et des réalités pratiques de ces structures (formation des professionnel·le·s, infrastructures adaptées, etc.) ;
- Supprimer l'obligation d'un délai de réflexion de 6 jours entre le premier contact et le jour de l'avortement.

Nous revendiquons également de pouvoir **vivre librement son genre et son orientation sexuelle**. Défendre et faire respecter les droits des personnes issues de la communauté LGBTQIA+ signifie, entre autres, de :

- Reconnaître socialement et administrativement ces publics ;
- Adapter les soins prodigués à ces publics notamment dans une optique de lutte contre les violences dans le domaine médical ;
- Pouvoir choisir librement sa contraception en étant informé·e de la manière la plus claire et complète possible sur les moyens existants. Cette liberté de choix implique aussi un accès financier ainsi qu'une sensibilisation à l'importance d'une charge contraceptive partagée.



Revendication 13

Pour une politique migratoire solidaire

Le CNCD 11.11.11 estime à 100 000 personnes le nombre de personnes d'origine d'étrangère en situation irrégulière en Belgique qui exercent une activité rémunérée. Qu'elles travaillent dans la construction, l'Horeca ou le travail domestique, ces personnes participent à la viabilité économique de certaines entreprises et leur permettent de rester concurrentielles. La Belgique tire donc indirectement un avantage de pouvoir faire exercer des tâches pénibles à des personnes d'origine étrangère, qu'elle traite parfois comme des criminel·le·s.

Ces travailleuses·eurs ne bénéficient d'aucune protection sociale et acceptent un travail flexible, faiblement rémunéré et difficile, voire dangereux, alors que bien souvent il est essentiel. Il est totalement injuste que ces personnes ne jouissent pas des mêmes droits et conditions de travail que les autres travailleuses·eurs. **C'est pourquoi nous demandons la régularisation des personnes sans-papiers actives dans les métiers en pénurie en leur donnant accès à un permis unique sur base des listes régionales.**

En Belgique, l'accès aux soins de santé pour les personnes sans-papiers est garanti par l'aide médicale urgente (AMU). Cette aide couvre non seulement les soins urgents, mais également curatifs et préventifs. Les dépenses liées à l'AMU représentent environ 0,26 % du budget de l'assurance soins de santé et bénéficient en théorie à plus de 100 000 personnes (65 % de personnes sans-papiers résident à Bruxelles). Cependant, en 2021, seules 22 657 personnes ont sollicité l'AMU. C'est donc à peine plus de 22 % des personnes ayant droit qui y ont recours.

Le manque d'information, la complexité de la procédure d'octroi de ce droit ou encore la diversité des pratiques entre les CPAS, qui assurent la gestion de ce dispositif, semblent constituer des obstacles majeurs pour l'accès aux soins de santé des personnes sans-papiers. **Considérant la santé comme un droit humain fondamental, nous demandons l'harmonisation et la simplification de la procédure pour bénéficier de l'aide médicale urgente (AMU) qui constitue un véritable enjeu de santé publique et de justice sociale.**

La Cour européenne des droits de l'Homme a condamné 148 fois la Belgique pour manquement à ses obligations en matière d'accueil des demandeuses·eurs d'asile. Aujourd'hui, de nombreuses·eux demandeuses·eurs d'asile, dont des familles et des mineur·e·s, se retrouvent à la rue (un peu plus de 2 000 personnes) alors que l'État est contraint de prévoir des structures adaptées pour leur accueil.

La législation est pourtant claire. La·le demandeur·euse d'asile a droit à l'aide matérielle à partir de la présentation de sa demande d'asile auprès de l'Office des Étrangers, pendant la procédure d'asile, et ce, jusqu'à l'expiration du délai de l'ordre de quitter le territoire ou à la suite d'une décision positive. Nous demandons :

- **Le respect des obligations** en matière d'accueil des demandeurs d'asile en particulier le droit à l'aide matérielle avec une obligation d'hébergement pour tou-te-s ;
- **La création d'une commission indépendante de régularisation ;**
- La création d'une loi pour établir **des critères clairs et permanents de régularisation pour les personnes sans papiers.**



Revendication 14

Pour une participation renforcée des femmes en politique et la prise en compte des droits des femmes dans tous les domaines

La participation des femmes en politique est une question d'équilibre démocratique. Il est impératif aujourd'hui d'assurer une représentation paritaire au sein de ces fonctions qui ont pour but de représenter l'ensemble des citoyen-ne-s ainsi que d'en garantir l'accès de manière égalitaire. Pour cela, nous revendiquons :

- **La mise en place de gouvernements paritaires** à tous les niveaux de pouvoir ;
- **La répartition non-stéréotypée** des portefeuilles ministériels et des postes à pourvoir ;
- **L'imposition du principe de la tirette**¹¹ sur toutes les listes électorales, à toutes les élections ;
- **L'instauration/le maintien d'un ministère des droits de femmes à tous les niveaux de pouvoir** et de mécanismes de collaboration entre les différents ministères, tels que la conférence interministérielle (CIM) « droits des femmes » ;
- **L'application du *gendermainstreaming*** dans l'ensemble des politiques publiques, comme le prévoit la loi fédérale « genre » de 2007. Cela implique **la formation des services et des administrations** en charge de cette démarche ;
- **Le développement d'une lecture intersectionnelle** dans l'ensemble des politiques publiques, qui met notamment l'accent sur la lutte contre le racisme (cela implique de reconnaître, au niveau sociétal, le racisme comme étant une structure de domination ancrée dans nos pratiques sociales).

¹¹ Ce principe implique que chaque place successive soit alternativement occupée par une femme et un homme sur les listes électorales.



Revendication 15

Pour une santé plus féministe et inclusive

De manière globale, vivre au sein d'une société plus égalitaire permet de réduire les problèmes de santé et d'augmenter le bien-être général de la population. Au final, lutter contre les inégalités de genres et de sexes, c'est lutter pour un meilleur système de soins.

C'est réduire les discriminations pour mieux soigner. Et donc pour une meilleure santé !

C'est pourquoi nous réclamons de :

- **Rendre systématiques les formations sexo-spécifiques et aux stéréotypes de genre** afin de faire évoluer un cadre médical historiquement sexiste et centré sur l'homme blanc, hétérosexuel. Cela inclut toutes les formations médicales initiales et continues (médecine, recherches bio-médicales, sciences infirmières, sciences psychologiques, etc.) et de prendre en compte les publics les plus vulnérables selon le lieu de la consultation (les femmes en situation de handicap connaissent plus de violences, les femmes homosexuelles peuvent aussi avoir des infections sexuellement transmissibles ou avoir recours à l'IVG, etc.) ;
- **Rendre accessible et vulgariser les fonctionnements des trajets de soin** entre les différents services (dont les services de santé mentale), comprendre rapidement et facilement les conventionnements, les demandes administratives, et les trajets spécifiques à certaines maladies, etc. ;
- **Favoriser la communication et la collaboration** fructueuse entre le monde médical et les associations des usagères, féministes et citoyennes afin d'évaluer et co-construire un secteur devant répondre à de nombreux challenges sociaux, économiques et environnementaux. Faire une vraie place aux retours constructifs entre le « *cure* » (guérir) et le « *care* » (prendre soin) afin de proposer des solutions concrètes ;
- **Lutter contre le sexisme** et les stéréotypes de genre **entre travailleuses et travailleurs du secteur social-santé** ; assurer une politique zéro tolérance sexisme entre les employé·e·s à l'hôpital, aux centres médicaux, entre différents services et hiérarchies ;
- **Rendre obligatoire l'analyse effective des résultats par sexe** dans les protocoles de recherches des sciences médicales et dans le développement d'innovations et de dispositifs médicaux tout en assurant une transparence des données et un accès au grand public à ces données grâce à la vulgarisation scientifique ;
- **Collaborer, associer davantage les domaines cliniques et biomédicaux aux domaines des sciences sociales** comme l'ont fait d'autres pays européens et nord-américains

en créant des centres spécifiques depuis les années 1990... Dès lors, **créer et subsidier un centre belge « sexes, genres et santé »** dont les objectifs seraient de structurer, animer, développer les recherches en la matière en combinant exclusivement les domaines biomédicaux, de la santé publique et des sciences sociales.

- Concernant la **Gestation Pour Autrui (GPA)**, s'assurer que les droits des femmes (comme le droit de rétractation avant, pendant la grossesse, et après l'accouchement) soient garanties durant le processus. Soralia s'oppose à la GPA commercialisée.



Revendication 16

Pour une santé sexuelle et reproductive plus accessible et inclusive pour tou·te·s

A. La contraception

Aujourd'hui encore, la charge contraceptive repose encore majoritairement sur les femmes. Pourtant des moyens de contraceptions pour les hommes existent et sont plus accessibles qu'avant, bien qu'ils restent encore méconnus. De plus, ce sont majoritairement les femmes qui paient pour ces contraceptifs. Afin de faire baisser la charge contraceptive et financière des femmes et de favoriser l'implication des hommes, nous revendiquons :

- **La gratuité générale des moyens de contraceptions « féminins » pour tous les âges.** Actuellement, de nombreux contraceptifs « féminins » sont remboursés jusqu'à 25 ans.
- **Le remboursement des préservatifs externes jusque 25 ans et pour les personnes BIM,** comme c'est le cas pour les contraceptifs « internes ».
- **Développer et commercialiser des moyens de contraception « masculins »,** comme la contraception thermique alors qu'actuellement cela se limite à la vasectomie et au préservatif externe.
- **Financer et promouvoir la recherche médicale, le développement et l'information autour de ces nouveaux moyens contraceptifs « masculins »** dont la qualité doit reposer sur l'évidence scientifique.
- **Autoriser la délivrance de la pilule d'urgence en Centres de Planning familial par du personnel non médical.** Les Centres de planning familial (CPF) sont des acteurs primordiaux de l'accès à la contraception d'urgence. Elle est gratuite en CPF et les équipes offrent une garantie de confidentialité et de discrétion.
- **Promouvoir des génériques en matière de contraception** afin d'en diminuer le coût.

B. Les IST et le VIH

Selon une étude de 2018 de Sciensano, l'infection à Chlamydia est l'infection sexuellement transmissible (IST) la plus fréquente en Belgique et touche en majorité les femmes âgées de 15 à 29 ans. La gonorrhée, elle, a principalement été rapportée chez les hommes de 20 à 39

ans. Pour la syphilis, elle est surtout observée chez les hommes de 20 à 59 ans¹². L'OMS estime que, chaque année, dans le monde, 374 millions de personnes contractent l'une des quatre IST suivantes : chlamydia, gonorrhée, syphilis ou trichomonas¹³. À peu près tout le monde est donc susceptible d'attraper une IST au cours de sa vie, surtout avec une vie sexuelle active.

Au niveau de la thématique des IST et du Virus Immunodéficient Humain (VIH), Sofélia et Soralia rejoignent les revendications de la Plateforme Prévention SIDA qui sont :

- ➔ La mise en place d'une **politique nationale** du VIH et des IST ;
- ➔ **L'élargissement de l'accès au dépistage gratuit et anonyme** via la création de nouveaux centres de dépistage reconnus par l'INAMI ;
- ➔ L'autorisation à travers un changement de législation du **dépistage démedicalisé et décentralisé à savoir, des associations de terrain proches des groupes à risque**, c'est-à-dire hors d'une structure médicale et réalisé par des professionnel-le-s non issu-e-s du corps médical.

C. Les menstruations

Une personne menstruée a, tout au long de sa vie reproductive, entre 250 et 450 cycles menstruels. Sur base de 450 cycles d'environ 5 jours, nous arrivons à un total de 2.250 jours, soit une durée d'un peu plus de 6 ans passés en période de menstruations¹⁴. Ce n'est donc pas un élément négligeable dans la vie des personnes concernées. Cette information nous permet d'affirmer qu'il existe une charge économique supplémentaire que les personnes non menstruées n'ont pas à assumer. En effet, en Belgique, on estime qu'environ 5.300€ seront dépensés tout au long de la vie d'une personne menstruée, ce qui correspond à entre 11 et 12€ par mois¹⁵, une somme non négligeable pour certaines personnes précarisées.

Afin que les personnes menstruées vivent au mieux leurs règles, nous revendiquons d'/de :

- ➔ **Améliorer l'accessibilité à des toilettes publiques** propres, sécurisées et équipées au minimum d'une poubelle ;
- ➔ **Mettre à disposition gratuitement des produits périodiques** dans tous les établissements de l'enseignement obligatoire et supérieur dans un premier temps ;
- ➔ Il est primordial de **parler des règles et de reconnaître que celles-ci peuvent éventuellement être invalidantes à cause, notamment, de pathologies liées**. Il est important de faire connaître ces altérations, que ça soit auprès du grand public et des professionnel-le-s afin que toute personne menstruée puisse être **en bonne santé menstruelle**.

D. Interruption Volontaire de Grossesse (avortement)

Selon la Commission nationale d'évaluation relative à l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), en 2021, on comptait 16.702 avortements pratiqués en Belgique. Ce nombre est

¹² PLATEFORME PRÉVENTION SIDA, *Les chiffres des IST*, <https://urlz.fr/nZxz>.

¹³ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, *Infections sexuellement transmissibles (IST)*, 10 juillet 2023, <https://urlz.fr/bHDm>.

¹⁴ CENTRE D'ACTION LAÏQUE BRABANT WALLON, « Précarité menstruelle : Ça coûte combien les règles dans la vie d'une femme ? », *Calepin*, 02 octobre 2019, <https://urlz.fr/nZxK>.

¹⁵ THIEBAUT Elise, *Ceci est mon sang : petite histoire des règles, de celles qui les ont et de ceux qui les font*, Paris, Ed. La Découverte, 2017, p. 5.

relativement stable d'année en année. En 2021, 84 % des IVG étaient pratiquées au sein de structures extrahospitalières, comme, par exemple, les Centres de Planning familial. L'atout majeur de la prise en charge dans les structures extrahospitalières est l'accompagnement pluridisciplinaire de qualité centré sur la personne qui y est proposé (premier rendez-vous, intervention, suivi). En parallèle de ces données, soulignons également que l'IVG est un sujet de santé publique qui nous concerne toutes et tous. C'est pourquoi, depuis de nombreuses années, notamment au travers de notre présence active au sein de la plateforme Abortion Right¹⁶, nos associations demandent l'amélioration des conditions d'accès à l'IVG.

Sofélia/Soralia revendique de/d' :

- ➔ **L'adoption d'une nouvelle loi concernant l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) relevant du droit médical**, rattachée à la loi du 10 mai 2015 relative aux soins de santé et à la loi du 22 août 2002 sur les droits de la du patient·e.
- ➔ **Requalifier le délit d'entrave à l'IVG** pour toute désinformation à propos de l'avortement, en ce compris sur internet et les réseaux sociaux (comme cela existe déjà en France).
- ➔ **Mettre en place, via des canaux publics et institutionnels, une information complète, exacte et neutre relative au droit et à l'accès à l'IVG**, au travers notamment d'un référencement adéquat sur les sites internet officiels et la mise à disposition des coordonnées de toutes les structures agréées aux pratiques des IVG.
- ➔ **L'inscription des techniques d'avortement dans les cursus d'enseignement** en facultés de médecine¹⁶.

E. Centres de Planning familial

En tant que services de premières lignes actifs en matière de santé mentale, de santé sexuelle et de santé reproductive, les Centres de Planning familial (CPF) sont essentiels au bien-être de la population. Cela fait plus de 60 ans que ces Centres existent et ne désespèrent pas. Afin de pouvoir continuer ce travail tant dans le cadre préventif que curatif, le subventionnement de ces structures est crucial. Concernant le subventionnement des Centres de Planning familial, nous revendiquons :

- ➔ **La prise en charge budgétaire complète de la fonction de responsable de Centre de Planning familial** à Bruxelles et en Région wallonne. La revalorisation financière de la fonction de responsable de CPF est une réelle nécessité. Actuellement, tant à Bruxelles qu'en Région wallonne, les personnes qui exercent une fonction de coordination ou de direction sont rémunéré·e·s selon le diplôme reconnu par le décret du 23 janvier 2014, sans tenir compte des exigences impliquées par un poste à responsabilités ;
- ➔ **L'intégration au cadre décretaal et réglementaire d'une fonction administrative** en Région wallonne, comme c'est déjà le cas pour les centres bruxellois. La surcharge administrative des associations, notamment du secteur psychomédicosocial est démontrée, la bureaucratisation et la complexification des administrations et de leurs

¹⁶ Sofélia fait partie de la Plateforme Abortion Right qui a aussi réalisé un memorandum en vue des prochaines élections. Pour plus d'informations vous pouvez vous rendre sur le site : <https://www.abortionright.eu/>.

méthodes accentuent l'impact négatif sur la charge de travail des responsables de centres ;

- **L'indexation de la subvention forfaitaire tenant compte de l'ancienneté des travailleuses-eurs de centres et des indexations salariales** en Région wallonne. Les subventions actuelles en Région wallonne ne sont pas suffisantes pour couvrir les frais de personnel, principalement quand les travailleuses-eurs gagnent en ancienneté ;
- **Le financement des fédérations de Centres de Planning familial à hauteur de leur investissement dans le travail réalisé en collaboration auprès des administrations et des politiques.** Les fédérations de Centres de Planning familial sont des structures centrales en matière de défense sectorielle des CPF. Celles-ci sont financées principalement par des subsides à l'emploi ou relatif à leurs axes de reconnaissance en Éducation Permanente.

F. Éducation à la Vie Relationnelle Affective et Sexuelle (EVRAS)

L'EVRAS est une mission obligatoire de l'enseignement depuis 2012. Pourtant elle peine encore à s'imposer dans toutes les écoles. Considérant que la déconstruction des stéréotypes de genre, la lutte contre les violences basées sur le genre, le respect de soi et des autres est une priorité d'apprentissage dès le plus jeune âge, nous revendiquons d'/de :

- **Garantir le financement de l'accord de coopération** entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) au-delà de 2025 ;
- **Inscrire l'EVRAS dans les déclarations de politiques générales des gouvernements francophones** et d'unir leurs efforts et leurs moyens humains et financiers, afin de garantir l'accès, pour toutes et tous les jeunes, à l'EVRAS ;
- Organiser **un recensement des animations EVRAS** en vue de la création **d'un cadastre unique et inter-réseaux**, permettant de monitorer la généralisation de l'EVRAS dans le secteur scolaire, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse ;
- **Financer et pérenniser le modèle des Stratégies Concertées EVRAS** pour coordonner la réflexion et la stratégie de généralisation de l'EVRAS en milieu scolaire et favoriser la mise en réseau des acteurs de l'EVRAS ;
- **Pérenniser et augmenter progressivement les financements** pour atteindre la généralisation à hauteur **de deux heures d'animation minimum pour chaque année scolaire**, de la maternelle à la fin de l'enseignement secondaire, mais aussi dans le milieu de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse ;
- Favoriser, inciter et **renforcer la mise en place de dispositifs EVRAS dans les Centres d'Éducation et de Formation en Alternance (CEFA), les hautes écoles et les universités** ;
- Imposer à tous les pouvoirs organisateurs **d'inscrire l'EVRAS dans leur projet pédagogique et éducatif**, ainsi que dans leur plan de pilotage ;
- **Former les équipes pédagogiques et enseignantes à l'EVRAS** afin d'assurer un suivi transversal aux animations ponctuelles proposées dans les écoles.

G. Personnes LGBTQIA+

Les personnes LGBTQIA+¹⁷ sont confrontées à de nombreuses discriminations dans tous les domaines de leur vie : au travail, dans la recherche d'un logement ou d'un emploi, dans l'accès aux soins de santé... Elles sont aussi victimes de harcèlement, d'insultes, de violences physiques et psychologiques, de rejet et d'exclusion... Et l'homo-/lesbo-/bi-/trans-phobie est fréquente, voire quotidienne (remarques, questions déplacées, stéréotypes, etc.). Ce qui constitue un frein important à leur émancipation et à leur épanouissement mais aussi à la reconnaissance de leurs réalités et de leurs besoins.

Dans ce cadre, Soralia et Sofélia rejoignent les revendications de la Rainbow house qui sont de/d' :

- **Former le corps médical dans son ensemble** sur les questions de discriminations liées au genre, à la sexualité et aux modes de vie pour une prise en charge respectueuse ainsi que sur les besoins spécifiques des personnes appartenant à la communauté LGBTQIA+ (transition, dépistages, soins gynécologiques, etc. ;
- **Établir un annuaire de praticien-ne-s safe et formé-e-s aux enjeux spécifiques LGBTQIA+** et pouvoir le rendre public et accessible à tou-te-s ;
- Permettre une meilleure prise **en charge des personnes intersexes** tant au niveau préventif en interdisant les traitements et interventions chirurgicales sur les personnes mineures hors cas urgent ou demandes spécifiques et informées des personnes. Mais aussi au niveau curatif en s'assurant que les personnes intersexes ayant subi des mutilations chirurgicales et des traumatismes psychologiques puissent être accompagnés et que ces soins soient remboursés ;
- **Améliorer l'accessibilité, le remboursement et l'accès à une information claire et fiable** concernant la santé sexuelle et reproductive des personnes appartenant à la communauté LGBTQIA+ ;
- **Déstigmatiser et dégenrer les soins de santé et leur remboursement** afin de les rendre accessibles aux personnes trans.

¹⁷ LGBTQIA recouvre les termes suivants : Lesbienne, Gay, Bisexuel·le, Trans*, Queer, Intersexe et Asexuel·le. Le + symbolise l'ensemble des (sous-)groupes qui ne sont pas nommés au préalable. Voir le dossier LGBTQIA+ de Sofélia : <https://tinyurl.com/y7yrjch9>.



Revendication 17

Pour des politiques familiales efficaces et génératrices d'égalité

« Le privé est politique » : cette affirmation prend tout son sens à l'aune des inégalités femmes-hommes qui subsistent dans la sphère familiale. Les rôles parentaux, établis par les individus eux-mêmes ou attribués par la société, s'alignent encore souvent sur des stéréotypes de genre plaçant les femmes auprès des enfants dans le foyer et les hommes au travail. Néanmoins, ces rôles et leur répartition rigides ne correspondent plus aux aspirations de certains parents ou à la diversité des formes familiales actuelles. Pour favoriser le bien-être des enfants, l'équité entre les familles, l'égalité au sein des couples ou entre les ex-partenaires, les pouvoirs publics ont plusieurs ressorts à leur disposition :

- La poursuite de la **réforme des milieux d'accueil de la petite enfance** – partiellement mise en œuvre aujourd'hui pour raisons budgétaires – et **l'ouverture de places d'accueil supplémentaires**. En contexte de raréfaction de places, les femmes sont plus promptes à mettre de côté une carrière, une passion artistique, un projet de reconversion, au détriment de leur indépendance financière, de l'acquisition de nouvelles compétences, de leurs relations sociales ou de leur épanouissement personnel ;
- Le **soutien au secteur de l'accueil extrascolaire**, tant pour améliorer les conditions de travail des accueillant·e·s/animatrices·eurs – une majorité de femmes généralement sous contrat précaire - que pour rendre l'accueil extrascolaire accessible et de qualité pour tous les enfants ;
- La **consolidation du Service des Créances Alimentaires (SECAL)** pour qu'il soit plus performant et accessible aux personnes qui en ont besoin, à savoir la plupart du temps des femmes confrontées à un défaut de paiement de la contribution alimentaire de la part du père vis-à-vis de sa progéniture ;
- **L'alignement du congé de coparentalité sur la durée du congé de maternité**, pour que les deux parents – quand il y en a deux – soient auprès de l'enfant dès le moment où il faut apprendre à s'en occuper. Rendre ce congé obligatoire aurait l'avantage de ne pas laisser la possibilité aux employeurs·euses de faire du chantage quant à l'octroi du congé ou de le refuser ;
- La **revalorisation de l'allocation compensatoire versée en cas de congé parental**. En raison de l'écart salarial persistant, s'il y a un salaire à sacrifier, ce sera plus souvent celui de la mère que celui du père qui y passera. Par ailleurs, **une étude sur les motifs de la prise du congé parental par les pères pourrait s'avérer utile** pour identifier dans

quelle proportion ce congé atteint réellement son objectif ou bien sert, par exemple, à terminer une thèse ou faire du sport ;

- Le **renforcement du système des crédits-temps** après sa récente mise à mal au moment du conclave budgétaire fédéral. Les difficultés de conciliation vie privée-vie pro peuvent conduire au burn-out, à l'arrêt de travail, au chômage, à la prise d'anxiolytiques et d'antidépresseurs... Réduire le dispositif n'était donc pas une option judicieuse en matière d'égalité femmes/hommes, de soutien à la parentalité et de Sécurité sociale, etc. ;
- Le **partage de la charge mentale familiale et domestique**, très élevée pour les femmes, peut être encouragée par les mesures citées ci-dessus. Néanmoins, la déconstruction des stéréotypes de genre reste l'action-phare pour la réduction de cette charge et sa meilleure répartition au sein des familles, voire de la société.



Revendication 18

Pour un accès équitable à l'eau, à l'énergie et au logement

Selon une analyse genrée du CESE en 2022 (Conseil Wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes) sur la crise énergétique, une étude menée par l'UCL en 2023 sur la précarité énergétique et hydrique des femmes à Bruxelles et le baromètre de la Fondation Roi Baudouin en 2021 sur le même sujet, **les personnes isolées âgées (majoritairement des femmes), les familles monoparentales (gérées à 80 % par des femmes), les locataires sociaux et les personnes à bas revenus (majoritairement des femmes) sont les personnes les plus touchées par la précarité énergétique, la précarité hydrique et le mal logement.** En ce qui concerne l'augmentation drastique du montant des factures d'énergie (et de l'inflation qui en découle), celle-ci est le résultat de contextes géopolitiques mais aussi de la privatisation de l'énergie, laissée désormais aux aléas du marché et de la spéculation. C'est pourquoi 1) en tant que biens de première nécessité, 2) en tant qu'enjeux majeur de la transition énergétique en lien avec le réchauffement climatique (récolte et assainissement de l'eau, production d'énergie renouvelable et abandon de l'énergie fossile, etc.) 3) et compte tenu de l'appauvrissement croissant d'une partie de la population elle-même de plus en plus large, il est plus que vital que l'accès à l'eau, à l'énergie et à un logement de qualité pour tou-te-s, soient une priorité de tous les niveaux de pouvoir dans l'élaboration des budgets et des politiques publiques. Voici nos revendications en la matière :

- Aujourd'hui, **taxer davantage les surprofits** réalisés par les entreprises énergétiques afin que les consommatrices-teurs ne soient pas les seul-e-s à subir la volatilité des prix sur le marché ;
- Demain, **déprivatiser l'énergie** : remettre la gestion complète de l'énergie aux mains de l'État avec des gardes fous préalables (plafonds, taxation, etc.) ;
- Élargir et pérenniser **le tarif social** ;
- **Supprimer les limiteurs de débit** en eau à usage domestique suite à une difficulté de paiement ;
- **Interdire les coupures d'électricité** suite à une difficulté de paiement ;
- **Réduire la TVA sur l'énergie à 6 %**, comme pour les biens de première nécessité, pour les bas revenus et les personnes qui consomment peu ;
- Veiller à **une meilleure information** des usagères-ers (lisibilité et simplification des factures, comparaison des tarifs et des produits, choix du fournisseur, etc.) ;
- Réaliser davantage **d'études sur la précarité hydrique**, encore peu connue en Belgique ;

- Produire **des statistiques** (notamment genrées) au niveau régional par personne, et non seulement par ménage, afin de mieux connaître les réalités individuelles en matière de précarité énergétique et hydrique ainsi qu'en terme de logement (types de locataires/propriétaire, types de logement, état du logement, etc.);
- **Appliquer le *genderbudgeting*** dans toutes les politiques publiques concernant l'accès à l'eau et à l'énergie ainsi qu'au logement ;
- Financer et opérationnaliser **la rénovation énergétique des logements sociaux** qui constituent une importante partie des passoires énergétiques, sans augmentation des loyers ;
- **Créer des logements sociaux** supplémentaires et à basse énergie pour combler le manque cruel de logement et éviter que des personnes en détresse ne tombe davantage dans la précarité (femmes battues, expulsion pour logement insalubre, etc.) ;
- Faciliter **la rénovation énergétique** des logements privés via davantage de primes et de crédits à taux zéro en tenant compte des situations des bénéficiaires (par exemple, éviter que les personnes à bas revenus ne doivent financer les travaux avant le versement de la prime, etc.) ;
- **Faciliter l'accès aux primes énergie**, aux primes à la rénovation et aux primes liées au logement : information proactive auprès du grand public, accessibilité et uniformisation de l'information, simplification des démarches administratives, guichets énergie en suffisance, accélération des procédures et des paiements, etc. ;
- S'assurer que les différentes primes et financements publics profitent prioritairement **aux personnes en situation de précarité** liée au logement ;
- Réfléchir des politiques publiques qui permettront aux personnes les plus fragilisées (personnes âgées, famille monoparentale, personne en situation de handicap, etc.) de **pouvoir se faire aider** concernant des petites réparations à faire dans la maison (fuite d'eau, placement de vanne thermostatique, changement d'une ampoule, isolation d'une fenêtre, etc.) ;
- **Interdire l'indexation des loyers** pour les bâtiments répertoriés comme passoires énergétiques ;
- Mettre en place des politiques publiques spécifiques afin de **lutter contre les discriminations liées au logement** (personnes racisées, femmes seules, allocataires sociaux, etc.) ;
- Réfléchir la mise en place des politiques **avec les publics concernés/cibles**.



Revendication 19

Pour un aménagement féministe de l'espace public

Aujourd'hui, l'espace public reste un reflet mais aussi un vecteur d'inégalités entre les femmes et les hommes. Souvent pensé par et pour ces derniers, l'aménagement du territoire ne prend que trop rarement en compte la notion de genre. Or, ce constat a des conséquences directes sur les femmes qui ne « consomment » pas l'espace public de la même façon que les hommes... Ce qui n'est pas normal, vu que cet espace se doit d'être accessible à tou·te·s de manière équivalente et sécurisante. C'est pourquoi nous revendiquons de :

- **Généraliser, soutenir et valoriser les marches exploratoires** afin qu'elles alimentent tout projet d'aménagement du territoire ;
- **Imposer une lecture genrée** à l'ensemble des politiques d'aménagement du territoire et former l'ensemble des professionnel·le·s concerné·e·s ;
- **Consulter les associations et les personnes expertes** sur la question du genre et de l'espace public.



Revendication 20

Pour un monde de la culture moins discriminant

D'après les chiffres des inscriptions dans les différentes écoles d'art, les étudiantes sont autant, voire parfois plus nombreuses que les étudiants. Pourquoi la tendance s'inverse-t-elle alors une fois l'entrée dans le monde professionnel ? Des dynamiques d'exclusion, relevant du patriarcat, sont à l'œuvre dans le monde de la culture (comme ailleurs) : plafond de verre, subventions moindres, doute sur les compétences des femmes, entre-soi masculin, stéréotypes de genre tenaces, chantage sexuel, maltraitements physiques et verbales, etc. Dès lors, une série de mesures peuvent être mises en œuvre pour agir sur ces discriminations :

- **Conditionner l'octroi de subventions ponctuelles ou récurrentes à l'élaboration d'un plan d'action « genre »** par les structures demandeuses. Ce plan pourrait par exemple prévoir l'application de la parité dans les organes de gestion, une répartition des tâches non-stéréotypée au sein de ceux-ci, une juste répartition des temps de parole, etc.) ;
- **Organiser les procédures de subvention, les auditions et les concours (c'est-à-dire toute forme de sélection par jury) à l'aveugle** car il a été démontré que cette manière de faire augmente la sélection des femmes, à compétences égales avec les candidats masculins ;
- À l'instar du monde médiatique, un **travail de sensibilisation et de sanction à l'égard du sexisme** et ses impacts serait nécessaire dans les écoles d'art et les institutions culturelles, lieux où les agressions physiques et verbales sont légion et passées sous silence, sous prétexte de former à l'art avec un grand A ou de ne pas porter atteinte à la réputation des grands noms du milieu ;
- **Mettre sur pied des bases de données** reprenant les œuvres créées par des femmes dans divers domaines ou reprenant les coordonnées de femmes artistes (musiciennes, danseuses, chorégraphes, metteuses en scène, dessinatrices, réalisatrices, etc.) pour promouvoir le matrimoine artistique et l'embauche des femmes dans les projets culturels de tous types.



Revendication 21

Pour un univers médiatique plus inclusif

La sphère médiatique, en son sein ou dans les contenus qu'elle produit, est porteuse d'inégalités entre les femmes et les hommes. C'est sur ces deux plans, interne et externe, qu'il convient d'agir en parallèle :

- Les présentatrices, expertes ou témoins sont surreprésentées dans les sujets concernant la beauté/le bien-être et ceux concernant l'enseignement et l'éducation, alors qu'elles sont faiblement représentées dans les sujets touchant au sport, au terrorisme, à l'énergie et à la mobilité. **Élaborer des quotas par domaine d'information** tout en encourageant le recours à des **bases de données telles qu'Expertalia** pourraient constituer des pistes de solution intéressantes ;
- Les femmes se heurtent au plafond de verre et à l'entre-soi masculin dans l'ascension vers les postes-clé, dans lesquels elles sont trop peu présentes. En l'absence d'une autre solution plus créative et consensuelle, nous suggérons la **mise en place de quotas pour garantir une juste répartition des genres dans les postes stratégiques au sein des institutions médiatiques.**
- Si les femmes sont peu visibles dans les métiers des médias, c'est aussi parce qu'elles les désertent suite à un sexisme ambiant dans les rédactions ou les écoles de journalisme. Il y a donc un **travail de sensibilisation** à faire sur ce qu'est le sexisme et en quoi il crée un environnement hostile pour les femmes. (Un travail identique serait utile à propos du racisme, de l'homophobie, du validisme et de la grossophobie) ;
- Les propos sexistes ou mises en scène sexistes continuent à pulluler dans la publicité, les émissions de divertissement, les films ou séries. En juillet 2022, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a adopté un **code de conduite sur les publicités sexistes, hypersexualisées, et fondées sur des stéréotypes de genre** pour les éditeurs de services de médias audiovisuels en FWB. Ce document n'a pas un caractère contraignant mais peut-être le devrait-il ? *A minima*, il serait judicieux de **communiquer ce document vers la société civile** car il pourrait servir d'aide à la constitution d'un argumentaire lors d'un dépôt de plainte auprès du Jury d'Éthique Publicitaire ;
- Dans le même ordre d'idées, le Conseil de déontologie journalistique a publié un **guide de bonnes pratiques pour le traitement journalistique des violences de genre**. Dans quelle mesure ces recommandations ne pourraient-elles pas devenir contraignantes ?



Revendication 22

Pour un meilleur soutien à la pratique sportive des femmes

Différents facteurs entravent la pratique du sport, dans le milieu professionnel comme amateur, pour les femmes et les filles. Pour favoriser leur pratique sportive, plusieurs axes de travail, non exhaustifs, se dégagent :

- Pratiquer un sport, quel qu'il soit, demande de l'argent. Outre la cotisation dans un club ou l'inscription dans une salle de fitness, des dépenses doivent être faites pour des vêtements et accessoires adaptés. D'éventuels frais médicaux peuvent advenir en cas de blessure. **L'accessibilité financière** doit dès lors être réfléchie en prenant en compte l'ensemble des dépenses liées à la pratique d'un sport ;
- Le temps, denrée nécessaire pour inscrire la pratique sportive dans la durée, vient souvent à manquer aux femmes, d'autant plus au regard de la répartition inégalitaire des charges domestiques/de soins au sein des foyers. En matière d'**accessibilité temporelle**, l'existence d'équipes sportives qui jouent hors-compétition ou hors-classement, est importante. L'investissement temporel y est plus abordable et à la portée d'un emploi du temps déjà chargé ;
- Quelle infrastructure est accordée aux équipes féminines dans les clubs ? Doivent-elles systématiquement occuper le terrain du fond mal éclairé et tout cabossé ? Le matériel d'entraînement ou de jeu qui leur est alloué est-il en bon état ? Soutenir l'inclusion dans le sport passe aussi par des mesures relatives à **la quantité et la qualité des infrastructures et du matériel sportif** disponibles ;
- Remarques salaces, regards insistants, gestes obscènes, etc. : certains hommes harcèlent les femmes lorsque celles-ci sont en train de pratiquer un sport, en salle de fitness, dans la rue, sur un terrain, etc. Dans les clubs, les périodes après match ou entraînement sont souvent bien arrosées et peuvent mener aux comportements précités. La **lutte contre le sexisme et les violences sexuelles** ne doit pas échapper au milieu sportif également.

LES ASSOCIATIONS DU RÉSEAU SOLIDARIS

Esenca

Esenca défend toutes les personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique ou invalidante. Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 100 ans, Esenca agit concrètement, avec des régionales actives sur le terrain en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour faire valoir les droits de ces personnes : lobbying politique, luttent contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'écoute, apport et partage d'expertise pour construire ensemble une société toujours plus inclusive, solidaire et accessible.

Manon Cools – manon.cools@solidaris.be – 0473 53 05 57 – www.esenca.be

Latitude Jeunes

Latitude Jeunes est l'Organisation de Jeunesse du réseau associatif de Solidararis. Elle propose des séjours, des formations et des animations aux enfants et aux jeunes (3-25 ans). Elle s'adresse aussi aux professionnel·le·s de la jeunesse en proposant des outils, des formations et des animations en milieu scolaire ou associatif. Latitude Jeunes place les jeunes au cœur de l'action. Elle vise ainsi des méthodes participatives et réalise des projets pour et par les jeunes, afin de les aider à devenir des citoyen·ne·s responsables, actifs·actives, critiques et solidaires.

Sophie Vandemaele – sophie.vandemaele@solidaris.be – 02 515 04 54
www.latitudejeunes.be

Liages

Liages est une association du réseau Solidararis reconnue en éducation permanente, qui représente et défend les droits des personnes âgées depuis 1977. Nous militons contre les inégalités sociales et l'âgisme afin de défendre les intérêts des seniors et de veiller à leur autodétermination et leur émancipation. Nous nous concentrons sur différents thèmes liés au bien-être et à l'inclusion sociale des personnes âgées : citoyenneté, éthique, santé, sécurité sociale ainsi que l'accès à la culture et aux loisirs.

Ermelinde Malcotte – ermelinde.malcotte@solidaris.be – 0492 45 33 03 www.liages.be

Soralia

Soralia est un mouvement mutualiste féministe d'éducation permanente riche de plus de 100 ans d'existence et actif partout en Fédération Wallonie-Bruxelles. Regroupant 9 régionales, une Fédération de Centres de Planning familial, des centres de promotion sociale et des centaines de comités locaux, nous militons et menons des actions au quotidien pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous défendons des valeurs et des principes fondamentaux tel·le·s que le féminisme, l'égalité, la solidarité, le progressisme, l'inclusivité et la laïcité.

Florence Vierendeel – florence.vierendeel@solidaris.be – 02 515 17 67
www.soralia.be

Sofélia

Sofélia – La Fédé militante des Centres de Planning familial solidaires assure, d'une part, la coordination de 17 Centres de Planning familial et autres points de contact en Wallonie et à Bruxelles, et d'autre part, met en place des campagnes de sensibilisation. Sofélia a pour objectif principal de garantir à tout·e·s un accès égal à l'information et aux services disponibles en matière d'éducation relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Cet objectif s'inscrit dans une optique d'offrir les moyens à chacun·e de tendre vers un épanouissement personnel, dans le respect de soi, de l'autre, et de l'égalité entre les genres.

Eloïse Malcourant – eloise.malcourant@solidaris.be – 02 515 17 68
www.sofelia.be

